



**REPUBLIQUE FRANÇAISE
DEPARTEMENT DE LA HAUTE GARONNE
ARRONDISSEMENT DE MURET**

**Séance du Conseil Municipal du 19.02.2026
Délibération n° DLvil_2026 02 PGM 042**

Subventions aux associations 2026 : Twirling Club Portésien

Convocation : 12/02/2026

Affichée le : 12/02/2026

Conseillers municipaux en exercice : 29

Absents : 10

Votants : 22 dont 19 Présents et 4 Procurations

Pour 22 - Contre 0 - Abstention 0

Ne prend pas part au vote : 1

Page 1 sur 2

+ -

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
Séance du Conseil Municipal du 19 FEVRIER 2026**

L'an deux mille vingt-six jeudi 19 février à 18 heures, le Conseil Municipal de la Commune de PORTET-SUR-GARONNE, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire dans la salle des délibérations, sous la Présidence de Monsieur Thierry SUAUD, Maire en exercice,

Présent(e)s

Madame Laetitia BASTIEN, Madame Marie-Line BENITO, Monsieur Bernard BOURJADE, Monsieur Guy BOUZI, Monsieur Jean-Luc BRIS, Madame Nicole CESSSES, Monsieur Jack DERY ROUSSEAU, Monsieur Guesmia DOMECHÉ, Madame Sylviane LACAMPAGNE, Madame Béatrice MERCIER, Madame Christine MERMILLIOT, Monsieur Gérard MONTARIOL, Madame Nathalie PAULY, Madame Carole RODRIGUES, Madame Julie SOULA, Monsieur Sadok SENOUSSE, Monsieur Thierry VERGNE.

Excusé(e)s ayant donné procuration

Monsieur Yves BONAMICH procuration à Monsieur Gérard MONTARIOL
Madame Maïalen CONTIS procuration à Madame Christine MERMILLIOT
Monsieur Philippe DEDIEU procuration à Monsieur Jean-Luc BRIS
Madame Mona LARDÉ procuration à Madame Sylviane LACAMPAGNE
Madame Anaïs RODRIGUEZ procuration à Monsieur Guesmia DOMECHÉ

Excusé(e) sans procuration

Monsieur Jérôme BORDES, Madame Maripa GUTIERREZ, Monsieur Guillaume LAHELLEC, Madame MOKHTARI Sabrina, Monsieur Dominique NITOUMBI, Madame Angélique STAUDER

Secrétaire de séance

En application de l'article L. 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, Madame Béatrice MERCIER a été désignée secrétaire de séance.

DELIBERATION DLvil 2026 02 PGM 042

Subventions aux associations 2026 : Twirling Club Portésien

VIE ASSOCIATIVE, VIE LOCALE, RAYONNEMENT DE LA CITE

Rapporteur : Madame Sylviane LACAMPAGNE

EXPOSE :

Comme chaque année les élus du Conseil Municipal doivent voter l'enveloppe budgétaire globale destinée au tissu associatif et sa ventilation sur chaque association ayant rendu son dossier de demande de subvention complet dans les délais exigés.

Le montant de la subvention pour Association **TWIRLING CLUB PORTET** est de 2 500,00€

Madame Béatrice MERCIER, trésorière de l'association **TWIRLING CLUB PORTESIEN** ne prend pas part au vote.

Après en avoir délibéré, le conseil Municipal à l'unanimité des votes exprimés,

DECIDE :

D'adopter l'ensemble des montants ci-dessus à mandater à l'association **TWIRLING CLUB PORTET** qui a adressé à la Ville un dossier de demande de subvention ;

D'habiliter Monsieur le Maire à effectuer toutes les démarches et à signer tous documents nécessaires à la mise en œuvre de cette décision ;

D'indiquer que la présente délibération sera transmise au Trésorier ;

D'informer que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

Fait et délibéré en Mairie de Portet-sur-Garonne, les jours, mois, et an susdits.
Pour extrait conforme

Béatrice MERCIER


Secrétaire de séance



Thierry SUAUD


Maire de Portet-sur-Garonne

Le Maire,

Certifie exécutoire la présente délibération qui a été reçue en Sous-Préfecture le 25.02.2026

Et publiée le 25.02.2026



REPUBLIQUE FRANÇAISE
DEPARTEMENT DE LA HAUTE GARONNE
ARRONDISSEMENT DE MURET

Séance du Conseil Municipal du 19.02.2026
Délibération n° DLvil_2026 02 PGM 043
Subventions aux associations 2026 : Portet Pétanque
Convocation : 12/02/2026
Affichée le : 12/02/2026
Conseillers municipaux en exercice : 29
Absents : 10
Votants : 22 dont 19 Présents et 4 Procurations
Pour 22 - Contre 0 - Abstention 0
Ne participe pas au vote : 1
Page 1 sur 2

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
Séance du Conseil Municipal du 19 FEVRIER 2026

L'an deux mille vingt-six jeudi 19 février à 18 heures, le Conseil Municipal de la Commune de PORTET-SUR-GARONNE, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire dans la salle des délibérations, sous la Présidence de Monsieur Thierry SUAUD, Maire en exercice,

Présent(e)s

Madame Laetitia BASTIEN, Madame Marie-Line BENITO, Monsieur Bernard BOURJADE, Monsieur Guy BOUZI, Monsieur Jean-Luc BRIS, Madame Nicole CESSSES, Monsieur Jack DERY ROUSSEAU, Monsieur Guesmia DOMECHÉ, Madame Sylviane LACAMPAGNE, Madame Béatrice MERCIER, Madame Christine MERMILLIOT, Monsieur Gérard MONTARIOL, Madame Nathalie PAULY, Madame Carole RODRIGUES, Madame Julie SOULA, Monsieur Sadok SENOUSI, Monsieur Thierry VERGNE.

Excusé(e)s ayant donné procuration

Monsieur Yves BONAMICH procuration à Monsieur Gérard MONTARIOL
Madame Maïalen CONTIS procuration à Madame Christine MERMILLIOT
Monsieur Philippe DEDIEU procuration à Monsieur Jean-Luc BRIS
Madame Mona LARDÉ procuration à Madame Sylviane LACAMPAGNE
Madame Anaïs RODRIGUEZ procuration à Monsieur Guesmia DOMECHÉ

Excusé(e) sans procuration

Monsieur Jérôme BORDES, Madame Maripa GUTIERREZ, Monsieur Guillaume LAHELLEC, Madame MOKHTARI Sabrina, Monsieur Dominique NITOUMBI, Madame Angélique STAUDER

Secrétaire de séance

En application de l'article L. 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, Madame Béatrice MERCIER a été désignée secrétaire de séance.

DELIBERATION DLvil 2026 02 PGM 043

Subventions aux associations 2026 : Portet Pétanque

VIE ASSOCIATIVE, VIE LOCALE, RAYONNEMENT DE LA CITE

Rapporteur : Madame Sylviane LACAMPAGNE

EXPOSE :

Comme chaque année les élus du Conseil Municipal doivent voter l'enveloppe budgétaire globale destinée au tissu associatif et sa ventilation sur chaque association ayant rendu son dossier de demande de subvention complet dans les délais exigés.

Le montant de la subvention pour l'association **Portet Pétanque** est de 800,00€

Monsieur le Maire, Président d'honneur de l'association **Portet Pétanque** ne prend pas part au vote.

Après en avoir délibéré, le conseil Municipal à l'unanimité des votes exprimés,

DECIDE :

D'adopter l'ensemble des montants ci-dessus à mandater à l'association Portet Pétanque qui a adressé à la Ville un dossier de demande de subvention ;

D'habiliter Monsieur le Maire à effectuer toutes les démarches et à signer tous documents nécessaires à la mise en œuvre de cette décision ;

D'indiquer que la présente délibération sera transmise au Trésorier ;

D'informer que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

Fait et délibéré en Mairie de Portet-sur-Garonne, les jours, mois, et an susdits.
Pour extrait conforme

Béatrice MERCIER


Secrétaire de séance



Thierry SUAUD


Maire de Portet-sur-Garonne

Le Maire,

Certifie exécutoire la présente délibération qui a été reçue en Sous-Préfecture le 25.02.2026

Et publiée le 25.02.2026



REPUBLIQUE FRANÇAISE
DEPARTEMENT DE LA HAUTE GARONNE
ARRONDISSEMENT DE MURET

Séance du Conseil Municipal du 19.02.2026
Délibération n° DLvil_2026 02 PGM 044

Subventions aux associations 2026 : Racing Portet Basket

Convocation : 12/02/2026

Affichée le : 12/02/2026

Conseillers municipaux en exercice : 29

Absents : 10

Votants : 22 dont 19 Présents et 4 Procurations

Pour 22 - Contre 0 - Abstention 0

Ne participe pas au vote : 1

Page 1 sur 2

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
Séance du Conseil Municipal du 19 FEVRIER 2026

L'an deux mille vingt-six jeudi 19 février à 18 heures, le Conseil Municipal de la Commune de PORTET-SUR-GARONNE, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire dans la salle des délibérations, sous la Présidence de Monsieur Thierry SUAUD, Maire en exercice,

Présent(e)s

Madame Laetitia BASTIEN, Madame Marie-Line BENITO, Monsieur Bernard BOURJADE, Monsieur Guy BOUZI, Monsieur Jean-Luc BRIS, Madame Nicole CESSSES, Monsieur Jack DERY ROUSSEAU, Monsieur Guesmia DOMECHÉ, Madame Sylviane LACAMPAGNE, Madame Béatrice MERCIER, Madame Christine MERMILLIOT, Monsieur Gérard MONTARIOL, Madame Nathalie PAULY, Madame Carole RODRIGUES, Madame Julie SOULA, Monsieur Sadok SENOUSSE, Monsieur Thierry VERGNE.

Excusé(e)s ayant donné procuration

Monsieur Yves BONAMICH procuration à Monsieur Gérard MONTARIOL
Madame Maïalen CONTIS procuration à Madame Christine MERMILLIOT
Monsieur Philippe DEDIEU procuration à Monsieur Jean-Luc BRIS
Madame Mona LARDÉ procuration à Madame Sylviane LACAMPAGNE
Madame Anaïs RODRIGUEZ procuration à Monsieur Guesmia DOMECHÉ

Excusé(e) sans procuration

Monsieur Jérôme BORDES, Madame Maripa GUTIERREZ, Monsieur Guillaume LAHELLEC, Madame MOKHTARI Sabrina, Monsieur Dominique NITOUMBI, Madame Angélique STAUDER

Secrétaire de séance

En application de l'article L. 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, Madame Béatrice MERCIER a été désignée secrétaire de séance.

DELIBERATION DLvil 2026 02 PGM 044

Subventions aux associations 2026 : Racing Portet Basket

VIE ASSOCIATIVE, VIE LOCALE, RAYONNEMENT DE LA CITE

Rapporteur : Madame Sylviane LACAMPAGNE

EXPOSE :

Comme chaque année les élus du Conseil Municipal doivent voter l'enveloppe budgétaire globale destinée au tissu associatif et sa ventilation sur chaque association ayant rendu son dossier de demande de subvention complet dans les délais exigés.

Le montant de la subvention pour Association Racing Portet Basket est de 24 170,00 € pour l'année 2026

Un acompte de 7 892€ a été versé conformément à la délibération n° DLvil_2025 12 FIN 157

Vous devez donc vous prononcer sur le paiement du solde de la subvention soit : 16 278 €.

Madame Nicole CESSSES, membre de l'association Racing Portet Basket ne prend pas part au vote.

Après en avoir délibéré, le conseil Municipal à l'unanimité des votes exprimés,

DECIDE :

D'adopter l'ensemble des montants ci-dessus à mandater à l'association Racing Portet Basket qui a adressé à la Ville un dossier de demande de subvention ;

D'habiliter Monsieur le Maire à effectuer toutes les démarches et à signer tous documents nécessaires à la mise en œuvre de cette décision ;

D'indiquer que la présente délibération sera transmise au Trésorier ;

D'informer que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

Fait et délibéré en Mairie de Portet-sur-Garonne, les jours, mois, et an susdits.
Pour extrait conforme

Béatrice MERCIER


Secrétaire de séance



Thierry SUAUD


Maire de Portet-sur-Garonne

Le Maire,

Certifie exécutoire la présente délibération qui a été reçue en Sous-Préfecture le 25.02.2026

Et publiée le 25.02.2026



**REPUBLIQUE FRANÇAISE
DEPARTEMENT DE LA HAUTE GARONNE
ARRONDISSEMENT DE MURET**

Séance du Conseil Municipal du 19.02.2026
Délibération n° DLvil_2026 02 PGM 045
Subventions aux associations 2026 : S'Portet Gym
Convocation : 12/02/2026
Affichée le : 12/02/2026
Conseillers municipaux en exercice : 29
Absents : 10
Votants : 22 dont 19 Présents et 4 Procurations
Pour 22 - Contre 0 - Abstention 0
Ne participe pas au vote : 1
Page 1 sur 2

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
Séance du Conseil Municipal du 19 FEVRIER 2026**

L'an deux mille vingt-six jeudi 19 février à 18 heures, le Conseil Municipal de la Commune de PORTET-SUR-GARONNE, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire dans la salle des délibérations, sous la Présidence de Monsieur Thierry SUAUD, Maire en exercice,

Présent(e)s

Madame Laetitia BASTIEN, Madame Marie-Line BENITO, Monsieur Bernard BOURJADE, Monsieur Guy BOUZI, Monsieur Jean-Luc BRIS, Madame Nicole CESSSES, Monsieur Jack DERY ROUSSEAU, Monsieur Guesmia DOMECHÉ, Madame Sylviane LACAMPAGNE, Madame Béatrice MERCIER, Madame Christine MERMILLIOT, Monsieur Gérard MONTARIOL, Madame Nathalie PAULY, Madame Carole RODRIGUES, Madame Julie SOULA, Monsieur Sadok SENOUSSE, Monsieur Thierry VERGNE.

Excusé(e)s ayant donné procuration

Monsieur Yves BONAMICH procuration à Monsieur Gérard MONTARIOL
Madame Maïalen CONTIS procuration à Madame Christine MERMILLIOT
Monsieur Philippe DEDIEU procuration à Monsieur Jean-Luc BRIS
Madame Mona LARDÉ procuration à Madame Sylviane LACAMPAGNE
Madame Anaïs RODRIGUEZ procuration à Monsieur Guesmia DOMECHÉ

Excusé(e) sans procuration

Monsieur Jérôme BORDES, Madame Maripa GUTIERREZ, Monsieur Guillaume LAHELLEC, Madame MOKHTARI Sabrina, Monsieur Dominique NITOUMBI, Madame Angélique STAUDER

Secrétaire de séance

En application de l'article L. 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, Madame Béatrice MERCIER a été désignée secrétaire de séance.

DELIBERATION DLvil 2026 02 PGM 045

Subventions aux associations 2026 : S'Portet Gym

VIE ASSOCIATIVE, VIE LOCALE, RAYONNEMENT DE LA CITE

Rapporteur : Madame Sylviane LACAMPAGNE

EXPOSE :

Comme chaque année les élus du Conseil Municipal doivent voter l'enveloppe budgétaire globale destinée au tissu associatif et sa ventilation sur chaque association ayant rendu son dossier de demande de subvention complet dans les délais exigés.

Le montant de la subvention pour Association S'PORTET GYM CLUB est de 1 400,00€

Madame Marie-Line BENITO, adhérente au sein de l'association S'PORTET GYM ne prend pas part au vote.

Après en avoir délibéré, le conseil Municipal à l'unanimité des votes exprimés,

DECIDE :

D'adopter l'ensemble des montants ci-dessus à mandater à l'association S'PORTET GYM qui a adressé à la Ville un dossier de demande de subvention ;

D'habiliter Monsieur le Maire à effectuer toutes les démarches et à signer tous documents nécessaires à la mise en œuvre de cette décision ;

D'indiquer que la présente délibération sera transmise au Trésorier ;

D'informer que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

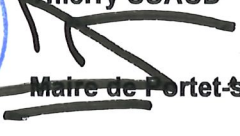
Fait et délibéré en Mairie de Portet-sur-Garonne, les jours, mois, et an susdits.
Pour extrait conforme

Béatrice MERCIER


Secrétaire de séance



Thierry SUAUD


Maire de Portet-sur-Garonne

Le Maire,

Certifie exécutoire la présente délibération qui a été reçue en Sous-Préfecture le 25.02.2026

Et publiée le 25.02.2026



**REPUBLIQUE FRANÇAISE
DEPARTEMENT DE LA HAUTE GARONNE
ARRONDISSEMENT DE MURET**

**Séance du Conseil Municipal du 19.02.2026
Délibération n° DLvil_2026 02 PGM 046**

Subventions aux associations 2026 : Terre à Portet de Mains

Convocation : 12/02/2026

Affichée le : 12/02/2026

Conseillers municipaux en exercice : 29

Absents : 10

Votants : 22 dont 19 Présents et 4 Procurations

Pour 22 - Contre 0 - Abstention 0

Ne participe pas au vote : 1

Page 1 sur 2

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
Séance du Conseil Municipal du 19 FEVRIER 2026**

L'an deux mille vingt-six jeudi 19 février à 18 heures, le Conseil Municipal de la Commune de PORTET-SUR-GARONNE, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire dans la salle des délibérations, sous la Présidence de Monsieur Thierry SUAUD, Maire en exercice,

Présent(e)s

Madame Laetitia BASTIEN, Madame Marie-Line BENITO, Monsieur Bernard BOURJADE, Monsieur Guy BOUZI, Monsieur Jean-Luc BRIS, Madame Nicole CESSSES, Monsieur Jack DERY ROUSSEAU, Monsieur Guesmia DOMECHÉ, Madame Sylviane LACAMPAGNE, Madame Béatrice MERCIER, Madame Christine MERMILLIOT, Monsieur Gérard MONTARIOL, Madame Nathalie PAULY, Madame Carole RODRIGUES, Madame Julie SOULA, Monsieur Sadok SENOUSSE, Monsieur Thierry VERGNE.

Excusé(e)s ayant donné procuration

Monsieur Yves BONAMICH procuration à Monsieur Gérard MONTARIOL
Madame Maïalen CONTIS procuration à Madame Christine MERMILLIOT
Monsieur Philippe DEDIEU procuration à Monsieur Jean-Luc BRIS
Madame Mona LARDÉ procuration à Madame Sylviane LACAMPAGNE
Madame Anaïs RODRIGUEZ procuration à Monsieur Guesmia DOMECHÉ

Excusé(e) sans procuration

Monsieur Jérôme BORDES, Madame Maripa GUTIERREZ, Monsieur Guillaume LAHELLEC, Madame MOKHTARI Sabrina, Monsieur Dominique NITOUMBI, Madame Angélique STAUDER

Secrétaire de séance

En application de l'article L. 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, Madame Béatrice MERCIER a été désignée secrétaire de séance.

DELIBERATION DLvil 2026 02 PGM 046

Subventions aux associations 2026 : Terre à Portet de Mains

VIE ASSOCIATIVE, VIE LOCALE, RAYONNEMENT DE LA CITE

Rapporteur : Madame Sylviane LACAMPAGNE

EXPOSE :

Comme chaque année les élus du Conseil Municipal doivent voter l'enveloppe budgétaire globale destinée au tissu associatif et sa ventilation sur chaque association ayant rendu son dossier de demande de subvention complet dans les délais exigés.

Le montant de la subvention pour l'association Terre à Portet de Mains est de 500,00€

Monsieur DOMECHÉ dont l'épouse est Présidente de l'association Terre à Portet de mains, ne prend pas part au vote.

Après en avoir délibéré, le conseil Municipal à l'unanimité des votes exprimés,

DECIDE :

D'adopter l'ensemble des montants ci-dessus à mandater à l'association Terre à Portet de mains qui a adressé à la Ville un dossier de demande de subvention ;

D'habiliter Monsieur le Maire à effectuer toutes les démarches et à signer tous documents nécessaires à la mise en œuvre de cette décision ;

D'indiquer que la présente délibération sera transmise au Trésorier ;

D'informer que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

Fait et délibéré en Mairie de Portet-sur-Garonne, les jours, mois, et an susdits.
Pour extrait conforme

Béatrice MERCIER


Secrétaire de séance



Thierry SUAUD


Maire de Portet-sur-Garonne

Le Maire,

Certifie exécutoire la présente délibération qui a été reçue en Sous-Préfecture le 25.02.2026

Et publiée le 25.02.2026



**REPUBLIQUE FRANÇAISE
DEPARTEMENT DE LA HAUTE GARONNE
ARRONDISSEMENT DE MURET**

Séance du Conseil Municipal du 19.02.2026
Délibération n° DLvil_2026 02 PGM 047
Subventions aux associations 2026
Convocation : 12/02/2026
Affichée le : 12/02/2026
Conseillers municipaux en exercice : 29
Absents : 10
Votants : 23 dont 19 Présents et 4 Procurations
Pour 23 - Contre 0 - Abstention 0
Page 1 sur 3

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
Séance du Conseil Municipal du 19 FEVRIER 2026**

L'an deux mille vingt-six jeudi 19 février à 18 heures, le Conseil Municipal de la Commune de PORTET-SUR-GARONNE, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire dans la salle des délibérations, sous la Présidence de Monsieur Thierry SUAUD, Maire en exercice,

Présent(e)s

Madame Laetitia BASTIEN, Madame Marie-Line BENITO, Monsieur Bernard BOURJADE, Monsieur Guy BOUZI, Monsieur Jean-Luc BRIS, Madame Nicole CESSSES, Monsieur Jack DERY ROUSSEAU, Monsieur Guesmia DOMECHÉ, Madame Sylviane LACAMPAGNE, Madame Béatrice MERCIER, Madame Christine MERMILLIOT, Monsieur Gérard MONTARIOL, Madame Nathalie PAULY, Madame Carole RODRIGUES, Madame Julie SOULA, Monsieur Sadok SENOUSI, Monsieur Thierry VERGNE.

Excusé(e)s ayant donné procuration

Monsieur Yves BONAMICH procuration à Monsieur Gérard MONTARIOL
Madame Maïalen CONTIS procuration à Madame Christine MERMILLIOT
Monsieur Philippe DEDIEU procuration à Monsieur Jean-Luc BRIS
Madame Mona LARDÉ procuration à Madame Sylviane LACAMPAGNE
Madame Anaïs RODRIGUEZ procuration à Monsieur Guesmia DOMECHÉ

Excusé(e) sans procuration

Monsieur Jérôme BORDES, Madame Maripa GUTIERREZ, Monsieur Guillaume LAHELLEC, Madame MOKHTARI Sabrina, Monsieur Dominique NITOUMBI, Madame Angélique STAUDER

Secrétaire de séance

En application de l'article L. 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, Madame Béatrice MERCIER a été désignée secrétaire de séance.

DELIBERATION DLvil_2026 02 PGM 047

Subventions aux associations 2026

VIE ASSOCIATIVE, VIE LOCALE, RAYONNEMENT DE LA CITE

Rapporteur : Madame Sylviane LACAMPAGNE

EXPOSE :

Comme chaque année les élus du Conseil Municipal doivent voter l'enveloppe budgétaire globale destinée au tissu associatif et sa ventilation sur chaque association ayant rendu son dossier de demande de subvention complet dans les délais exigés.



Une enveloppe sera réservée aux demandes exceptionnelles (événements particuliers, manifestations uniques, etc...) qui pourront faire l'objet de l'attribution d'une subvention complémentaire en cours d'année.

À noter que cinq associations ont déjà reçu une avance en début d'année, et qu'il s'agit désormais de voter le solde de leur subvention : ASSAM, ASPCR, Confluences, Racing Portet Basket et Union Sportive Portésienne.

Voici, ci-dessous, le tableau récapitulatif des subventions 2026 :

BP SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS ANNEE 2026	
Associations	BP 2026
ADIR 31	250,00 €
ADPC 31	4 000,00 €
Amicale Sportive Bouliste Portésienne	1 000,00 €
Archers Portésiens	1 500,00 €
Arts martiaux Portésien	750,00 €
Association Communale de Chasse Agréée	500,00 €
Atelier Choral de Portet	250,00 €
Atelier d'Arts Portésiens	550,00 €
Atelier Loisirs Créatifs Portésiens	500,00 €
Baladins du confluent	250,00 €
Calamity's	150,00 €
Club des Aînés « Le Florida »	5 000,00 €
Club Nautique Portésien	2 000,00 €
Confluences	77 000,00 €
Cyclo club Portésien	1 350,00 €
Eco Tondeuses de Karine	1 000,00 €
Etoile Portésienne	12 000,00 €
FCPE Collège	500,00 €
La Clau	1 000,00 €
Oustalet des Pitchous	350,00 €
Pelote Basque Portésienne	4 930,00 €
Pétanque HLM Récébédou	900,00 €
Portet Athletic Club	2 000,00 €
Portet Gym	13 000,00 €

Portet Isard Club	700,00 €
Portet Kodokan Judo	3 240,00 €
Réponses au Sénégal	600,00 €
Résidents des villas de Clairfont	250,00 €
Saxofolie	250,00 €
Secours Catholique	500,00 €
Secours Populaire	1 750,00 €
Shotokan Karaté Do	500,00 €
Tanzen	250,00 €
USP	22 155,00 €
Vague Portésienne	3 810,00 €
Yoga Portésien	400,00 €
TOTAL	165 135,00 €

Après en avoir délibéré, le conseil Municipal à l'unanimité des votes exprimés,

DECIDE :

D'adopter l'ensemble des montants ci-dessous à mandater aux associations qui ont adressé à la Ville un dossier de demande de subvention ;

D'habiliter Monsieur le Maire à effectuer toutes les démarches et à signer tous documents nécessaires à la mise en œuvre de cette décision ;

D'indiquer que la présente délibération sera transmise au Trésorier ;

D'informer que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

Fait et délibéré en Mairie de Portet-sur-Garonne, les jours, mois, et an susdits.
Pour extrait conforme

Béatrice MERCIER

Secrétaire de séance



Thierry SUAUD

Maire de Portet-sur-Garonne

Le Maire,

Certifie exécutoire la présente délibération qui a été reçue en Sous-Préfecture le 25.02.2026

Et publiée le 25.02.2026



Séance du Conseil Municipal du 19.02.2026
Délibération n° DLvil_2026 02 BPC 048
Adhésion à l'association 10 jours sans écran
Convocation : 12/02/2026
Affichée le : 12/02/2026
Conseillers municipaux en exercice : 29
Absents : 10
Votants : 23 dont 19 Présents et 4 Procurations
Pour 23 - Contre 0 - Abstention 0
Page 1 sur 3

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
Séance du Conseil Municipal du 19 FEVRIER 2026

L'an deux mille vingt-six jeudi 19 février à 18 heures, le Conseil Municipal de la Commune de PORTET-SUR-GARONNE, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire dans la salle des délibérations, sous la Présidence de Monsieur Thierry SUAUD, Maire en exercice,

Présent(e)s

Madame Laetitia BASTIEN, Madame Marie-Line BENITO, Monsieur Bernard BOURJADE, Monsieur Guy BOUZI, Monsieur Jean-Luc BRIS, Madame Nicole CESSSES, Monsieur Jack DERY ROUSSEAU, Monsieur Guesmia DOMECHÉ, Madame Sylviane LACAMPAGNE, Madame Béatrice MERCIER, Madame Christine MERMILLIOT, Monsieur Gérard MONTARIOL, Madame Nathalie PAULY, Madame Carole RODRIGUES, Madame Julie SOULA, Monsieur Sadok SENOUSI, Monsieur Thierry VERGNE.

Excusé(e)s ayant donné procuration

Monsieur Yves BONAMICH procuration à Monsieur Gérard MONTARIOL
Madame Maïalen CONTIS procuration à Madame Christine MERMILLIOT
Monsieur Philippe DEDIEU procuration à Monsieur Jean-Luc BRIS
Madame Mona LARDÉ procuration à Madame Sylviane LACAMPAGNE
Madame Anaïs RODRIGUEZ procuration à Monsieur Guesmia DOMECHÉ

Excusé(e) sans procuration

Monsieur Jérôme BORDES, Madame Maripa GUTIERREZ, Monsieur Guillaume LAHELLEC, Madame MOKHTARI Sabrina, Monsieur Dominique NITOUUMBI, Madame Angélique STAUDER

Secrétaire de séance

En application de l'article L. 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, Madame Béatrice MERCIER a été désignée secrétaire de séance.

DELIBERATION DLvil 2026 02 BPC 048

Adhésion à l'association 10 jours sans écran

VIE ASSOCIATIVE, VIE LOCALE, RAYONNEMENT DE LA CITE

Rapporteur : Madame Christine MERMILLIOT

EXPOSE :

Selon une étude menée par Santé publique France, les enfants de 3 à 5 ans passeraient 1h22 par jour en moyenne sur un écran. Ce temps monte à 2h33 par jour chez les 9-11 ans (sans compter les temps et usages à l'école).

Le rapport du gouvernement "Enfants et écran, à la recherche du temps perdu" publié en avril 2024, présente les risques liés à une trop forte exposition aux écrans :

- De 2 à 6 ans : un temps d'écran supérieur à 1h par jour est associé à de moins bonnes performances cognitives globales, attentionnelles, langagières et socio-émotionnelles.
- De 6 à 17 ans : un temps d'écran supérieur à 2h par jour peut engendrer des problèmes d'attention et de performances scolaires.

Face à ce constat alarmant, la ville de Portet a souhaité en 2025, dans le cadre de la programmation du Rucher autour du Numérique responsable, mener une large démarche de sensibilisation des enfants et d'appui aux acteurs éducatifs – enseignants, parents, personnel d'animation - et a lancé une 1^{ère} édition du « Défi 10 jours sans écran » auprès des écoles de la ville.

Cette opération qui s'est déroulée en mai dernier a mobilisé à Portet 7 classes des écoles élémentaires et 3 classes du collège. Un programme d'activités alternatives a été proposé par la ville, ainsi que des interventions dans certaines classes, et des ressources mises à disposition des enseignants et des familles.

La ville s'est appuyée sur l'expertise et les supports de mobilisation édités par l'association 10 Jours sans écrans qui œuvre en faveur d'une prise de conscience collective des enjeux de santé, d'éducation et de vivre-ensemble, liés au temps excessif passé devant les écrans de loisirs.

Afin de promouvoir davantage encore le Défi 10 jours sans écran, du 19 au 28 mai 2026, la ville aurait intérêt à adhérer à l'association 10 Jours sans écrans afin de bénéficier du statut officiel « d'organisme relais adhérent du défi 10 Jours sans écrans » et pouvoir accéder aux outils de sensibilisation travaillés par l'association.

L'adhésion à l'association pour une collectivité territoriale permet de l'inscrire dans un élan national, de gagner en visibilité et en résonance, ainsi que de bénéficier des supports proposés par l'association (carnets de bord, guides parents, kits...).

Pour une collectivité territoriale de la taille de Portet-sur-Garonne, le montant de la cotisation annuelle est fixé selon un barème indicatif reposant sur le nombre d'enfants impliqués, soit 80 € TTC / an jusqu'à 500 enfants impliqués.

Après en avoir délibéré, le conseil Municipal à l'unanimité des votes exprimés,

DECIDE :

D'adhérer à l'association 10 Jours sans écrans et de solliciter le statut d'organisme relais adhérent du défi 10 Jours sans écrans pour l'année 2026 pour la somme de 80 € (quatre-vingt euros) ;

D'habiliter Monsieur le Maire à effectuer toutes les démarches et à signer tous documents nécessaires à la mise en œuvre de cette décision ;

D'indiquer que la présente délibération sera transmise au Trésorier

D'informer que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

Fait et délibéré en Mairie de Portet-sur-Garonne, les jours, mois, et an susdits.
Pour extrait conforme

Béatrice MERCIER


Secrétaire de séance



Thierry SUAUD


Maire de Portet-sur-Garonne



Accusé de réception en préfecture

031-213104334-20260219-DL202602BPC048-DE

Reçu le 25/02/2026

Suite de la Délibération n° DLvil_2026 02 BPC 048_

Adhésion à l'association 10 jours sans écran

Page 3 sur 3

Le Maire,

Certifie exécutoire la présente délibération qui a été reçue en Sous-Préfecture le 25.02.2026

Et publiée le 25.02.2026



REPUBLIQUE FRANÇAISE
DEPARTEMENT DE LA HAUTE GARONNE
ARRONDISSEMENT DE MURET

Séance du Conseil Municipal du 19.02.2026
Délibération n° DLvil_2026 02 RH 049

- A la mise en place d'un Comité Social Territorial commun entre la ville de Portet sur Garonne et le Centre Communal d'Action Sociale,
- A la détermination du nombre de représentants titulaires du personnel au Comité Social Territorial,
- Au maintien du paritarisme,
- Au recueil de l'avis du collège des représentants des Collectivités Territoriales et Etablissements Publics

Convocation : 12/02/2026

Affichée le : 12/02/2026

Conseillers municipaux en exercice : 29

Absents : 10

Votants : 23 dont 19 Présents et 4 Procurations

Pour 23 - Contre 0 - Abstention 0

Page 1 sur 3

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
Séance du Conseil Municipal du 19 FEVRIER 2026

L'an deux mille vingt-six jeudi 19 février à 18 heures, le Conseil Municipal de la Commune de PORTET-SUR-GARONNE, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire dans la salle des délibérations, sous la Présidence de Monsieur Thierry SUAUD, Maire en exercice,

Présent(e)s

Madame Laetitia BASTIEN, Madame Marie-Line BENITO, Monsieur Bernard BOURJADE, Monsieur Guy BOUZI, Monsieur Jean-Luc BRIS, Madame Nicole CESSSES, Monsieur Jack DERY ROUSSEAU, Monsieur Guesmia DOMECHÉ, Madame Sylviane LACAMPAGNE, Madame Béatrice MERCIER, Madame Christine MERMILLIOT, Monsieur Gérard MONTARIOL, Madame Nathalie PAULY, Madame Carole RODRIGUES, Madame Julie SOULA, Monsieur Sadok SENOUSI, Monsieur Thierry VERGNE.

Excusé(e)s ayant donné procuration

Monsieur Yves BONAMICH procuration à Monsieur Gérard MONTARIOL
Madame Maïalen CONTIS procuration à Madame Christine MERMILLIOT
Monsieur Philippe DEDIEU procuration à Monsieur Jean-Luc BRIS
Madame Mona LARDÉ procuration à Madame Sylviane LACAMPAGNE
Madame Anaïs RODRIGUEZ procuration à Monsieur Guesmia DOMECHÉ

Excusé(e) sans procuration

Monsieur Jérôme BORDES, Madame Maripa GUTIERREZ, Monsieur Guillaume LAHELLEC, Madame MOKHTARI Sabrina, Monsieur Dominique NITOUMBI, Madame Angélique STAUDER

Secrétaire de séance

En application de l'article L. 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, Madame Béatrice MERCIER a été désignée secrétaire de séance.

DELIBERATION DLvil 2026 02 RH 049

- A la mise en place d'un comité social territorial commun entre la ville de Portet sur Garonne et le Centre Communal d'Action Sociale,
- A la détermination du nombre de représentants titulaires du personnel au Comité Social Territorial,
- Au maintien du paritarisme,
- Au recueil de l'avis du collège des représentants des Collectivités Territoriales et Etablissements Publics

- A la mise en place d'un comité social territorial commun entre la ville de Portet sur Garonne et le Centre Communal d'Action Sociale,
- A la détermination du nombre de représentants titulaires du personnel au Comité Social Territorial,
- Au maintien du paritarisme,
- Au recueil de l'avis du collège des représentants des Collectivités Territoriales et Etablissements Publics

RESSOURCES HUMAINES

Rapporteur : Monsieur le Maire

EXPOSE :

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu le Code général de la fonction publique, et notamment ses articles L. 251-5 et L. 251-6 ;

Monsieur le Maire que les comités sociaux territoriaux sont chargés de l'examen des questions collectives de travail ainsi que des conditions de travail.

Monsieur le Maire indique aux membres de l'organe délibérant que conformément à l'article L. 251-5 du Code général de la fonction publique, les collectivités territoriales et établissements publics employant au moins 50 agents sont dotés d'un comité social territorial. En deçà de ce seuil, les collectivités territoriales et établissements publics relèvent du ressort du comité social territorial placé auprès du Centre de gestion.

Monsieur le Maire précise qu'au 1^{er} janvier 2026, les effectifs de fonctionnaires titulaires, fonctionnaires stagiaires, agents contractuels de droit public et agents contractuels de droit privé, comptabilisés dans le respect des conditions prévues par les articles R. 211-29 à R. 211-31 et R. 252-35 du Code général de la fonction publique est de : 129 agents conformément aux effectifs détaillés suivants :

- Ville : 124 agents,
- CCAS : 5 agents

Monsieur le Maire indique qu'il convient ainsi d'obligatoirement mettre en place un comité social territorial.

Monsieur le Maire précise que pour des raisons d'homogénéisation de gestion des ressources humaines entre les deux entités, il apparaît nécessaire de disposer d'un comité social territorial commun compétent pour l'ensemble des agents de la commune et du CCAS.

Par ailleurs, Monsieur le Maire rappelle que selon l'effectif des agents relevant du comité social territorial, le nombre de représentants titulaires du personnel est fixé dans les limites suivantes :

- lorsque l'effectif est supérieur ou égal à cinquante et inférieur à deux cents : trois à cinq représentants ;
- lorsque l'effectif est supérieur ou égal à deux cents et inférieur à mille : quatre à six représentants ;
- lorsque l'effectif est supérieur ou égal à mille et inférieur à deux mille : cinq à huit représentants ;
- lorsque l'effectif est supérieur ou égal à deux mille : sept à quinze représentants.

Ce nombre, qui doit être prévu par délibération, est fixé pour la durée du mandat du comité au moment de la création du comité et actualisé avant chaque élection.

Enfin, il convient également de se prononcer sur :

- le maintien ou non du paritarisme ;
- le recueil ou l'absence de recueil de l'avis du collège des représentants des collectivités territoriales et établissements publics : c'est-à-dire que l'avis du comité social territorial sera rendu, le cas échéant, après avoir recueilli l'avis d'une part du collège des représentants des collectivités territoriales et établissements publics et, d'autre part, l'avis du collège des représentants du personnel. Chaque collège émet son avis à la majorité de ses membres présents ayant voix délibérative.



Accusé de réception en préfecture

031-213104334-20260219-DL202602RH049-DE

Reçu le 25/02/2026

Suite de la Délibération n° DLvil_2026 02 RH 049_

- A la mise en place d'un comité social territorial commun entre la ville de Portet sur Garonne et le Centre Communal d'Action Sociale,
- A la détermination du nombre de représentants titulaires du personnel au Comité Social Territorial,
- Au maintien du paritarisme,
- Au recueil de l'avis du collège des représentants des Collectivités Territoriales et Etablissements Publics

Page 3 sur 3

Considérant que la consultation des organisations syndicales a eu lieu le 16 février, soit au moins six mois avant la date du scrutin, qui aura lieu le 10 décembre 2026.

Après en avoir délibéré, le conseil Municipal à l'unanimité des votes exprimés,

DECIDE :

Article 1 :

D'approuver la création d'un Comité Social Territorial commun compétent à l'égard des agents de la collectivité de la Commune de Portet sur Garonne, et ceux du Centre Communal d'action sociale (CCAS) dans les conditions énoncées par le Code général de la fonction publique.

Article 2 :

De fixer le nombre de représentants titulaires du personnel (et en nombre égal le nombre de représentants suppléants) à 4 agents.

Article 3 :

De maintenir le paritarisme numérique en fixant un nombre de représentants de la collectivité ou de l'établissement égal à celui des représentants du personnel titulaires et suppléants.

Ce nombre est ainsi fixé à 4 pour les représentants titulaires de la collectivité ou de l'établissement et nombre égal de suppléants.

Article 4 :

De recueillir l'avis du collège des représentants des collectivités territoriales et établissements publics.

Article 5 : De transmettre la présente délibération à Madame la Présidente de Centre de gestion de la fonction publique territoriale de la Haute-Garonne.

Monsieur le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Toulouse dans un délai de 2 mois, à compter de la présente publication, par courrier postal (68 rue Raymond IV, BP 7007, 31068 Toulouse Cedex 7 ; Téléphone : 05 62 73 57 57 ; Fax : 05 62 73 57 40) ou par le biais de l'application informatique Télérecours, accessible par le lien suivant : <http://www.telerecours.fr>.

Fait et délibéré en Mairie de Portet-sur-Garonne, les jours, mois, et an susdits.
Pour extrait conforme

Béatrice MERCIER


Secrétaire de séance



Thierry SUAUD


Maire de Portet-sur-Garonne

Le Maire,

Certifie exécutoire la présente délibération qui a été reçue en Sous-Préfecture le 25.02.2026

Et publiée le 25.02.2026



REPUBLIQUE FRANÇAISE
DEPARTEMENT DE LA HAUTE GARONNE
ARRONDISSEMENT DE MURET

Séance du Conseil Municipal du 19.02.2026
Délibération n° DLvii 2026 02 RH 050
Modification et mise à jour du tableau
des effectifs emplois permanents
Convocation : 12/02/2026
Affichée le : 12/02/2026
Conseillers municipaux en exercice : 29
Absents : 10
Votants : 23 dont 19 Présents et 4 Procurations
Pour 23 - Contre 0 - Abstention 0
Page 1 sur 3

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
Séance du Conseil Municipal du 19 FEVRIER 2026

L'an deux mille vingt-six jeudi 19 février à 18 heures, le Conseil Municipal de la Commune de PORTET-SUR-GARONNE, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire dans la salle des délibérations, sous la Présidence de Monsieur Thierry SUAUD, Maire en exercice,

Présent(e)s

Madame Laetitia BASTIEN, Madame Marie-Line BENITO, Monsieur Bernard BOURJADE, Monsieur Guy BOUZI, Monsieur Jean-Luc BRIS, Madame Nicole CESSSES, Monsieur Jack DERY ROUSSEAU, Monsieur Guesmia DOMECHÉ, Madame Sylviane LACAMPAGNE, Madame Béatrice MERCIER, Madame Christine MERMILLIOT, Monsieur Gérard MONTARIOL, Madame Nathalie PAULY, Madame Carole RODRIGUES, Madame Julie SOULA, Monsieur Sadok SENOUSSE, Monsieur Thierry VERGNE.

Excusé(e)s ayant donné procuration

Monsieur Yves BONAMICH procuration à Monsieur Gérard MONTARIOL
Madame Maïalen CONTIS procuration à Madame Christine MERMILLIOT
Monsieur Philippe DEDIEU procuration à Monsieur Jean-Luc BRIS
Madame Mona LARDÉ procuration à Madame Sylviane LACAMPAGNE
Madame Anaïs RODRIGUEZ procuration à Monsieur Guesmia DOMECHÉ

Excusé(e) sans procuration

Monsieur Jérôme BORDES, Madame Maripa GUTIERREZ, Monsieur Guillaume LAHELLEC, Madame MOKHTARI Sabrina, Monsieur Dominique NITOUMBI, Madame Angélique STAUDER

Secrétaire de séance

En application de l'article L. 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, Madame Béatrice MERCIER a été désignée secrétaire de séance.

DELIBERATION DLvii 2026 02 RH 050

Modification et mise à jour du tableau des effectifs emplois permanents

RESSOURCES HUMAINES

Rapporteur : Monsieur le Maire

EXPOSE :

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L2313-1, R2313-3, R2313-8,

Vu le code général de la fonction publique territoriale, notamment son article L313-1,

Considérant que les emplois de chaque collectivité sont créés par l'organe délibérant,

Considérant que le tableau des effectifs constitue la liste des emplois permanents ouverts budgétairement pourvus ou non,

Considérant la nécessité de mettre à jour le tableau des emplois pour tenir compte des changements de filière, des recrutements, des modifications de temps de travail, des avancements,

Considérant le tableau des emplois adopté par le dernier Conseil Municipal,

Il est proposé au Conseil Municipal :

D'approuver les modifications du tableau des emplois comme suit :

❖ **Mise à jour des postes créés :**

- 1 poste d'adjoint technique à temps complet pour occuper le poste d'agent d'accueil et d'entretien des installations municipales, accompagnateur navette (régularisation grade d'un agent reclassé)

❖ **Mise à jour des postes pourvus :**

- 1 poste d'adjoint technique à temps complet (plombier) suite au recrutement d'un agent

❖ **Mise à jour des postes devenus vacants :**

- 2 postes de rédacteur territorial à temps complet (gestionnaire RH et conservateur de cimetière) suite au départ à la retraite d'un agent et au départ prévu d'un agent (recrutement pour 3 mois afin d'assurer le tuilage avec un alternant)
- 1 poste d'adjoint technique à temps complet (jardinier) suite à la démission d'un agent
- 1 poste d'opérateur des APS à temps complet (régularisation grade d'un agent reclassé)

Cadre d'emploi	Postes ouverts	Postes ouverts en ETP	Postes pourvus en ETP	Postes vacants en ETP
	1	1	1	0
DGS	1	1	1	0
	43	43	41	2
Attaché	6	6	6	0
Rédacteur	14	14	12	2
Adjoint administratif	23	23	23	0
	1	1	1	0
Animateur	1	1	1	0
	7	7	6	1
Assistant de conservation du patrimoine	3	3	3	0
Adjoint du patrimoine	4	4	3	1
	7	7	5	2
Chef de service PM	1	1	0	1

Agents de police municipale	6	6	5	1
	5	5	4	1
Educateur des APS	4	4	3	1
Opérateur APS	0	0	0	0
	55	55	50	5
Ingénieur	3	3	3	0
Technicien	3	3	3	0
Agent de maitrise	8	8	7	1
Adjoint technique	42	42	37	5
	119	119	108	11

Après en avoir délibéré, le conseil Municipal à l'unanimité des votes exprimés,

DECIDE :

D'habiliter le maire à signer tous les actes nécessaires à l'exécution de la présente délibération ;

D'inscrire au budget les crédits correspondants ;

D'informer que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le Représentant de l'État.

Fait et délibéré en Mairie de Portet-sur-Garonne, les jours, mois, et an susdits.
Pour extrait conforme

Béatrice MERCIER

Secrétaire de séance



Thierry SUAUD

Maire de Portet-sur-Garonne

Le Maire,

Certifie exécutoire la présente délibération qui a été reçue en Sous-Préfecture le 25.02.2026

Et publiée le 25.02.2026